

Division du premier degré

Fiche profil de poste :
Enseignant/Enseignante en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) au Lycée

Circonscription : Strasbourg Ecole Inclusive

1. Définition du poste et des missions :

L'unité localisée pour l'inclusion du lycée professionnel ou général et technologique accueille des adolescents en situation de handicap, dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) décidé par la commission des droits et de l'autonomie (CDA).

L'objectif de la scolarisation est de proposer à ces adolescents :

- une formation qualifiante (voire diplômante) susceptible de permettre leur insertion professionnelle
- l'acquisition d'un niveau d'autonomie suffisant afin de permettre leur insertion sociale.

La formation par alternance s'articule autour de 3 axes :

- la formation professionnelle (en lycée professionnel, en entreprise)
- l'enseignement général (au lycée)
- l'accompagnement éducatif et thérapeutique (par un SESSAD)

L'enseignant- coordinateur / enseignante-coordinatrice de l'ULIS :

- est en charge dans le cadre d'une équipe interdisciplinaire, de l'élaboration du projet individuel. (à partir du bilan global de chaque jeune) ;
- établit, pour chaque jeune, un programme pédagogique individualisé qui précise les acquisitions scolaires visées et le parcours scolaire envisagé traduit dans un emploi du temps individualisé ;
- assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ; à ce titre, il met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au public ;
- participe et apporte sa contribution aux réunions de coordination – synthèse ;
- évalue les acquisitions et valorise les parcours de formation ;
- assure la coordination au niveau de l'ULIS. Il est conseil auprès des autres professionnels qui accueillent les élèves de l'ULIS au cours de leur parcours (enseignants, professionnels de l'entreprise...)
- établit des liens avec les professeurs du lycée support et des lycées où se fait l'inclusion de chacun des élèves, la direction, les professeurs référents, les familles et les services médico – éducatifs ;
- favorise la préparation à l'insertion professionnelle des élèves scolarisés avec l'appui de l'ULIS par l'organisation de stages de découverte des métiers en entreprise, LP, CFA, IMPRO ; il communique avec les professionnels des entreprises, pour la recherche et l'organisation des stages

- rédige, sous l'autorité du chef d'établissement, un rapport d'activité annuel transmis à l'Inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- avoir des aptitudes au travail en équipe et en coopération ;
- avoir une connaissance des problématiques liées à la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- avoir une connaissance des problématiques liées à l'enseignement à des adolescents ;
- faire preuve de disponibilité ;
- avoir des aptitudes à la communication et l'organisation.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
- Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission qui examinera leurs motivations et leurs aptitudes à assurer les missions assignées.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions)
 - Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE)
 - Indemnité Fonction Particulière pour les détenteurs du titre professionnel
 - Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté

Contact :

IEN Ecole Inclusive : 03.88.45.92.30 ou ienash67@ac-strasbourg.fr